

# Sécurité

**A**ssurer sa sécurité, celle de ses collègues et celles des groupes accompagnés: qu'elle soit passive ou active, la démarche de sécurité demande avant tout préparation, anticipation et méthode.

Le maître mot de la sécurité réside dans la vigilance.

Se localiser avec précision et à tout moment, est une des bases essentielles de la sécurité. Cartes, boussoles, altimètres, Arva, GPS, traceurs, radars: autant d'outils qu'il faut maîtriser par une pratique bien intégrée sans attendre que se présente une situation extrême. Organiser des secours ou des recherches, «assurer» un passage sur une paroi rocheuse ou un glacier, pour soi-même comme pour d'éventuels promeneurs, évaluer une situation médicale, communiquer avec efficacité: bien qu'intégrée dans les formations initiales, la démarche «sécurité» exige aussi des recyclages périodiques pour rester performant.

Se déplacer sur neige, glace, ou roche... Affronter une situation hivernale. Manœuvrer par tous temps, naviguer près des côtes... Plonger seul ou en groupe. Procéder à des travaux d'entretien tel qu'élagage, abattage d'arbres, débroussaillage etc...

Un professionnel ne peut pas se fier uniquement à son expérience et à son intuition: l'utilisation des instruments et de l'outillage s'apprend en situation, en fonction du terrain, des conditions de travail et de la forme physique et morale des individus. Enseigner à d'autres

## le dossier



comment faire est bien souvent une occasion de formaliser sa pratique intuitive et de lui donner davantage de rigueur.

«Un bon marin arrondit les caps et salue les grains» dit-on avec un clin d'œil. Que ce dossier vous donne quelques clés pour une navigation sereine... ■



Sortie en montagne

# Ça se prépare

«Certes le risque zéro n'existe pas mais avec un peu de méthode et beaucoup de préparation les risques sont largement maîtrisés», explique Bob Ciron guide de montagne qui nous fait part de son expérience.



CARTE ET BOUSSE, POUR VÉRIFIER ITINÉRAIRE ET MORPHOLOGIE DU TERRAIN.

## Un peu de méthode

Ce qui me frappe, c'est le nombre d'accidents survenu du fait de vacanciers en quête de sensations fortes. La montagne, surtout l'hiver, n'est pas sans danger. En tant que guide, pourtant, il n'y a guère que 2 à 5 jours dans l'hiver où il me semble déraisonnable de randonner. Avec un minimum de méthode, une connaissance du terrain et de l'histoire de la neige, il m'arrive rarement de renoncer à sortir à ski ou en raquette. Une réflexion rigoureuse est garante d'un niveau de risque très faible. Or, s'il est vrai que le garde d'un Parc national connaît les mêmes réalités que les nôtres, il possède également les mêmes atouts, mieux, n'est pas soumis à certaines pressions notamment celle d'un client désireux d'atteindre un sommet ou une crête. La méthode du 3X3 (cf. encadré), lui offrira une procédure cohérente et éprouvée d'une réflexion en trois étapes.

La première étape est primordiale. En effet, si les analyses faites lors de la préparation s'avèrent justes, les deux phases suivantes, consistant à corriger les hypothèses de départ, n'en seront que plus aisées. Néanmoins, savoir renoncer ou modifier ses plans lors des étapes 2 et 3 est presque aussi important. La préparation, c'est-à-dire les décisions définitives se prennent la veille du départ. Après lecture du Bulletin d'estimation des risques d'avalanches (Bera) et de la météo, il conviendra de compléter le tableau des conditions de la montagne en tenant compte de ses propres observations ou de l'avis d'amis récemment sortis. L'utilité d'un tel tableau étant de finaliser son itinéraire ou de voir si la sortie prévue de longue date est adaptée aux conditions. Un risque d'avalanche de niveau 3 ou 4 n'est pas une contre-indication de sortie. En effet, celui-ci ne peut

exister qu'au-dessus d'une certaine altitude ou sur des versants bien définis. L'itinéraire peut aussi n'emprunter que des pentes raisonnables, 25° d'inclinaison est la limite admise pour un départ de coulées (attention aux pentes dominant l'itinéraire). La maîtrise de la lecture de la carte et des formes du relief est essentielle à ce niveau. Le plus important est fait. Achever ses préparatifs passe maintenant par le bouclage du sac. Il est entendu que ne pas se surcharger constitue un facteur de sécurité, à condition cependant de posséder le matériel nécessaire. Outre vêtements chauds, veste et surpantalon imperméables, gants, bonnet et lunettes de soleil chacun doit avoir un Arva (cf. encadré) mais aussi pelle et sonde. Rappelons que 95 % des victimes d'avalanches dégagées en moins d'un quart d'heure sont vivantes. Ce pourcentage

## Documentation



**LA SÉCURITÉ DES ANIMATIONS NATURE.** Un peu encombrant mais sacrément bien pensé, ce classeur permet de préparer en toute rigueur et sérénité les animations pédagogiques.

«Nous avons pensé que les milliers de sorties nature, organisées chaque année sans incident, constituent une somme d'expériences permettant de prévenir la grande majorité des risques», explique Pierre Beaudouin, président de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature. Pour s'organiser, anticiper, réagir, le contenu du classeur propose, une charte, un guide pratique ainsi qu'un livret de terrain. La méthodologie est complétée par une fiche de préparation d'animation et comprend notamment un volet estimation des risques. Morsure de vipère, hypoglycémie, entorse, brûlure, pharmacie, météo... Le livret de terrain (56 pages) répond aux questions usuelles liées à la sécurité.

>>> Le classeur (paru en 1998) est disponible à la Frapna (Fédération Rhône Alpes de protection de la nature) • 32, rue Sainte Hélène, 69002 Lyon • Tél.: 04 78 85 98 98  
Le classeur: 30,49 €  
Le livret de terrain 3,05 €

chute brutalement au-delà des 15 minutes fatidiques. L'Arva n'a pas de sens si une heure est nécessaire, faute de pelle, pour dégager un copain. On n'oubliera jamais, non plus, boussole, altimètre et carte au 1/25000° du secteur, même si l'on connaît parfaitement le terrain.

## Risque d'avalanche et orientation

Il y a trois ans, au pic Blanc du Galibier, un accident grave (4 morts) aurait dû être évité. Là, dans un brouillard épais, un groupe, dérivant de 90°, a quitté l'itinéraire classique et sans danger pour s'engager dans une pente raide et instable. Par visibilité nulle, même une personne familière des lieux peut faire la même erreur suite à une mauvaise trace ou à des impressions visuelles toujours erronées. Seule la navigation aux instruments apporte des certitudes. L'interaction neige instable - visibilité réduite constitue une conjoncture très dangereuse, c'est un cas où il faut savoir renoncer. L'utilisation du GPS apporte un plus indéniable dans la localisation, même s'il ne dispense pas de maîtriser les méthodes d'orientation classiques.

## Le dévissage, un danger trop souvent négligé

Et puis, parmi d'autres dangers qui guettent le randonneur hivernal: le risque de dévissage. Celui-ci est trop souvent négligé, assez souvent d'ailleurs pour rappeler qu'en cas de neige dure, il n'est pas vain de poser une main courante à la descente. De même, choisir de gravir une pente raide à pied, plutôt qu'à

●●● suite page 10

## Bulletin d'estimation des risques d'avalanche

Ce bulletin quotidien (Bera), édité par Météo France dans tous les départements de montagne, contient des informations sur les conditions d'enneigement, la stabilité du manteau neigeux et les risques d'avalanche estimés à l'aide d'une échelle européenne allant de 1 (risque faible) à 5 (risque généralisé). Ces renseignements sont donnés par massif et modulés en fonction de l'orientation des pentes et de l'altitude. Comme le précise Météo France, l'objectif de ces bulletins n'est ni d'autoriser ni d'interdire la montagne mais de permettre à chacun d'adapter son comportement en fonction des risques. C'est une aide à la décision essentielle. >>> Il est consultable: par téléphone au 08926802 + n° du département • par minitel: 3615 meteo + n° du département • par internet: www.meteo.fr

## En cage!

«En cage l'insecte qui pique, en cage l'animal qui mord...»

Dans les espaces protégés, nos métiers combinent un ensemble très large de compétences. Or l'élévation des qualifications exigées au titre de la sécurité fait courir le risque d'une spécialisation grandissante. En juxtaposant des spécialistes qui ne peuvent se remplacer, elle remet largement en cause la polyvalence indispensable au bon fonctionnement des équipes. Ce processus pourrait même amputer la richesse des métiers; richesse qui repose sur la diversité de leur contenu. Bientôt, pour assurer l'ensemble de ses prérogatives, le garde/moniteur ne devra-t-il pas être, tout à la fois, guide accompagnateur, plongeur professionnel, chef de chantier, capitaine au bornage, enseignant diplômé, bûcheron, conducteur d'engin, policier de la nature, menuisier...?

L'autre effet pervers résulte de l'exigence de sécurité des pratiquants/visiteurs des espaces naturels. Quel responsable n'a pas dû faire face au dilemme de l'installation d'un garde-corps en abord d'un sentier de falaise, d'un escalier glissant dans un édifice ancien? Lequel n'a pas été confronté au choix de mettre la nature en cage pour ne pas y être mis lui-même. En cage l'insecte qui pique, en cage l'animal qui mord, on comble le trou, on arase la pente...? Le gestionnaire d'espace naturel est confronté à des paramètres contradictoires. D'un côté la nature en constante évolution, de l'autre la société en recherche permanente d'équilibre. Or l'instabilité est facteur de risque, il n'existe pas de sécurité absolue. Une nature sauvegardée doit garder une partie de ses traits. ■

NICOLAS GÉRARDIN  
PARC NATUREL DE PORT-CROS



© Cret - R. Ciron

Sortie en montagne  
**Ça se prépare**



ski ou à raquette peut éviter bien des conversions acrobatiques et par là même, une chute grave à des compagnons moins expérimentés. On notera d'ailleurs que la méthode du 3X3 prend nettement en compte cette dimension humaine, tout simplement parce qu'elle est fondamentale. Et la corde direz-vous? Si elle n'est pas indispensable dans une sortie hivernale, il vaut mieux se poser la question de son utilité lors des préparatifs. Se poser la question lors des préparatifs. Voilà la phrase clé, d'ailleurs s'il n'y avait qu'une chose à retenir cela serait celle-là: réfléchir avant d'agir. ■

**BOB CIRON - CRET**  
**EMMANUEL THEVENIN - ATEN**



© Cret - R. Ciron

Arva et ABS  
**Sac à dos à Airbag**

Le port systématique d'un Arva (Appareil de recherche des victimes en avalanche) par tous les participants à une sortie hivernale est passé dans les mœurs. Émettant un signal hertzien, l'Arva permet, en mode réception, de retrouver des compagnons enfouis dans une avalanche en l'espace de 5 à 10 minutes. À condition toutefois d'être bien entraîné à son utilisation et sachant qu'un secours extérieur arrive au plus vite en 45 minutes, l'intérêt de cet appareil ne se discute plus. Une dizaine d'Arva existe sur le marché et le choix n'est pas facile. Tous présentent des avantages et des inconvénients. Certains modèles s'appuient sur le bon vieux signal analogique, d'autres sur une technologie numérique. Une majorité de professionnels de la montagne préfère à ce jour la première solution. Principalement parce que le signal analogique est transmis instantanément, au contraire du signal numérique transcrit avec un décalage d'une demie seconde. Or, ce petit retard ajouté au stress peut perturber sérieusement sa perception des choses. Il faut tout de même souligner que les appareils analogiques ont une meilleure portée maximale (de l'ordre de 80 m). Il convient de les choisir avec des diodes directionnelles. Mais qu'elle peut être la protection d'un agent sortant seul, voir à deux? Si l'on excepte quelques gadgets sans intérêt il faut être clair: il n'y a à ce jour qu'une réponse: le sac à dos ABS. En cas d'avalanche une poignée style parachute, déclenche le gonflement de deux airbags de 75 litres chacun sur les côtés du sac faisant flotter la victime et lui évitant d'être enfouie. Les statistiques de survie disponibles sont excellentes pour ce type de matériel dans la mesure où l'on n'est pas précipité sur des arbres ou des rochers. ■

>>> Bob Ciron • Cret • Centre régional et européen du tourisme de Briançon • Tél.: 0492212733 • bobciron@wanadoo.fr  
Bernard Commandre • GIP - Aten • Tél.: 0467043029

**Méthodologie**

La méthode du 3X3, n'a rien de très innovant car nombre de montagnards, plus ou moins intuitivement, suivent déjà cette procédure de réflexion. Cependant, le fait de la formaliser permet d'être plus rigoureux et surtout de ne rien négliger. La démarche est présentée sous forme d'un tableau à double entrée qui focalise l'attention sur trois moments clés de la sortie: la préparation, le départ, la présence dans la pente. Chacun de ces instants est alors croisé avec trois aléas d'une course en montagne: le terrain, les conditions, les hommes (ce troisième aspect est souvent négligé, et occasionne beaucoup de déconvenues). De cette approche croisée naît alors une série de questions auxquelles, il convient d'apporter une réponse avant le départ. ■

**PRÉPARATION de la course avec alternatives ou retraites éventuelles**

**Terrain**  
Moyens:  
- topos  
- cartes  
- par connaissances

**Conditions**  
Moyens:  
- météo  
- BRA  
- «experts» locaux ou personnes de confiance

**Hommes**  
Qui vient?  
Avec quelle forme?  
Avec quelle expérience  
Avec quel matériel?  
Réglage du matériel?

**DÉPART: Observation au moment de chausser**

Ma représentation du terrain est-elle juste?  
Y a-t-il des traces?  
Sont-elles adaptées au terrain et aux conditions?

Comparer avec préparation:  
Vent dans la nuit?  
Météo?  
Hauteur de neige fraîche et conformité avec les prévisions?...

Participants non prévus?  
Équipements adaptés?  
Forme physique?  
Contrôle Arva.

**DANS LA PENTE: Réévaluation des différents paramètres**

L'inclinaison de la pente est-elle conforme aux prévisions?  
Y a-t-il des pentes raides au-dessus de l'itinéraire projeté?  
Proximité de la crête?

Accumulations de neige?  
Réchauffement plus ou moins rapide?  
Visibilité, évolution du ciel?...

Fatigue?  
Observation de la technique de chacun

«Levez la tête...»

>>> Stéphane Lamulle

Depuis le temps qu'il reçoit des stagiaires, le directeur de la maison familiale rurale d'Aillevilliers met l'accent sur la rigueur. Mais au-delà des techniques et des savoir-faire, c'est aussi le mental des gens qu'il veut changer.

Stéphane Lamulle n'aime pas qu'on évoque de son parcours personnel; oui, il a lui-même enduré un accident de travail: un arbre lui est tombé dessus, il est resté deux ans immobilisé mais «il s'en est sorti alors que tant d'autres...». Ainsi, l'ancien moniteur forestier sait de quoi il parle, et si les stages sécurité qu'il organise avec son équipe font une large part au vécu c'est qu'avant tout, il faut convaincre. On parle donc beaucoup, lors des sessions organisées à la maison familiale. À table ou pendant les «cours», on évoque des faits réels, ces petites choses banales qui ont vraiment mal tourné. «Il faut impérativement que les stagiaires en finissent avec l'inconscience et changent d'état d'esprit: il n'y a pas de travaux anodins, sans risque. Cela n'arrive pas qu'aux autres, une petite artère coupée et on se vide en cinq minutes». Le directeur évoque les réactions des stagiaires et, lors, une pointe de sourire souligne sa voix: «Généralement ils repartent avec l'envie de mettre en pratique leurs acquis. C'est d'ailleurs le plus beau compliment qu'ils puissent nous faire. Nous mettons tout en œuvre pour en arriver là. Les conditions de l'internat, la proximité avec les animateurs, le respect, la politesse, la confiance... Nous travaillons beaucoup sur l'humain. Mais pour faire barrage à la négligence et démontrer ce que rigueur veut dire, nous mettons les gens en situation de travail».

Un peu plus tard, Stéphane Lamulle est en forêt au côté d'un stagiaire qui «joue» de la tronçonneuse. Il va abattre un arbre. Le formateur est attentif pour deux. D'un signe, il incite son coéquipier à lever la tête. «Il faut regarder partout, toujours, vérifier que quelqu'un n'est pas en train de ramasser des champignons ou que des branches mortes ne s'effondrent pas. Généralement les stagiaires ont plutôt la tête baissée, ils se concentrent sur leurs outils et leur travail. Ils se croient seuls,



© Jansseret

LES ENQUÊTES DE LA MSA MONTRENT QUE MAJORITÉ DES ACCIDENTS FORESTIERS SONT DUS À L'UTILISATION DE LA TRONÇONNEUSE.

au point de se retourner tronçonneuse à la main, sans s'inquiéter qu'un autre puisse évoluer à l'arrière». La machine fait du bruit, le stagiaire s'isole avec les écouteurs, il est un peu coupé du monde, un peu comme dans une bulle. Le formateur le rappelle aux règles de base: «être observateur». Il répète inlassablement, les mêmes

●●● suite page 12

>>> Stéphane Lamulle • Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation • 13 rue de la Vaire • 70320 Aillevilliers • Tél.: 0384492015

**Équipement et Accueil du public.** Les équipements permettant d'assurer l'accueil du public (parkings, observatoires, passerelles...) peuvent être sources de risques. Certains d'entre eux ont donné lieu à l'établissement de normes officielles dans l'objectif de fournir des documents de référence comportant des règles ou des caractéristiques à respecter. Il en existe, par exemple, pour les gardes corps, les parcs de stationnement, les clôtures... En règle générale, l'application d'une norme est volontaire, donc facultative mais certaines d'entre elles sont obligatoires au stade de la fabrication et de la mise sur le marché. L'organisme compétent pour fournir des informations précises sur les normes, les réglementations et certifications, sur leur caractère obligatoire est l'Association française de normalisation (Afnor. <http://www.afnor.fr>). Et il est fortement conseillé, notamment s'il s'agit d'infrastructures complexes, de faire appel à des experts-conseils avant, mais aussi après, l'installation d'équipements.

sécurité active  
Gestes et techniques

Pratiquer la sécurité active, autrement dit appliquez un ensemble de gestes et de techniques afin d'éviter l'accident. Voici quelques règles importantes à suivre quand on exécute des travaux forestiers.

- L'idéal est de ne pas travailler seul mais d'être au minimum à deux personnes.
- Lors de l'opération d'abattage, chaque personne doit être séparée d'une distance égale, au minimum, à une fois et demi la hauteur moyenne de l'arbre. Pour un arbre de 20 mètres, par exemple, la distance de sécurité est 30 mètres.
- Bien entendu, toutes les boissons alcoolisées sont à proscrire et il est fortement recommandé d'avoir une alimentation équilibrée et bien répartie au cours de la journée (en cas de fringale, ne pas hésiter à s'arrêter pour se restaurer).
- En cas de forte chaleur, boire beaucoup d'eau. Lorsque la fatigue se fait sentir, éviter si c'est possible, de travailler (beaucoup d'accidents ont lieu en fin de journée).
- Si l'on travaille seul, indiquer à un proche le lieu exact de son travail et ne pas oublier son téléphone portable.
- Avoir obligatoirement une trousse de premiers soins complète (avec pansements compressifs).
- Il faut toujours travailler avec des outils en état (chaîne bien affûtée, tronçonneuse bien réglée, frein de chaîne en état de marche).
- Ne pas tronçonner avec la pointe supérieure du guide.
- Ne jamais couper à un niveau supérieur à la ceinture.
- Démarrer les outils au sol.

© Cret et R. Ciron



Levez la tête



consignes. Interdit qu'on pose son casque. Un coup de baguette et l'autre comprend qu'il doit redescendre sa visière. À l'affût du moindre détail à corriger, il ne laisse rien passer. «La sécurité, c'est la rigueur. Il n'y a pas d'exception, jamais».

Petit à petit, le stagiaire objective le risque. Il s'éloigne aussi des résistances à l'inconfort (vrai ou supposé) des vêtements de sécurité. Il évolue aussi vers des comportements raisonnés, loin du machisme qui veut que «si tu portes un équipement de sécurité t'es pas un vrai homme».

Et puis cessant de sous-estimer les risques, il revient du stage et envoie ses collègues en suivre un prochain. Et ça, pour les organisateurs, c'est vraiment la consécration. ■

MOUNE POLI

## Être prêt pour appeler au secours

Quand l'accident survient, il faut être capable d'appeler au secours. Comment faire? Qui appeler? Que dire? En Lorraine, les agents de l'Office national des forêts ont soigneusement préparé cette procédure qui fait partie intégrante de la sécurité.

Les personnels ont pour consigne d'appeler le 112. Ce numéro d'urgence européen a été retenu car il bénéficie d'une priorité d'appel, quel que soit l'opérateur téléphonique. Par ailleurs, il est unique et universel, il permet donc de joindre les services de secours des autres pays limitrophes. Appeler certes mais pour quoi dire? Tous les secouristes vous le diront: un témoin d'accident est sous l'effet d'un choc psychologique. Dès lors, ses facultés pour décrire précisément les faits peuvent constituer un exercice délicat... d'autant plus que dans le cas précis du milieu forestier, on se trouve fréquemment isolé. Ainsi, pour optimiser la transmission d'informations les ouvriers lorrains partent travailler avec, en poche, un message réflexe déjà rédigé. Il permet en quelques phrases simples de localiser l'accident, de décrire sommairement les blessures et le lieu où se trouve l'acci-

denté, sans rien oublier pour faciliter l'organisation des secours. Reste alors la question de guider efficacement les secours. En milieu forestier, la seule solution vraiment fiable est de se porter à la rencontre des secours. En effet, l'isolement et la méconnaissance de tous les chemins d'accès peuvent augmenter considérablement les délais d'intervention. L'Onf a donc défini, en collaboration avec les sapeurs pompiers, pour chaque forêt lorraine, un point de rencontre avec les secours. Choisis par les agents et les ouvriers et validé par le Sdis, ces points ont été insérés dans la base de données des centres de traitement de l'alerte (CTA) des Sdis: ainsi, ils peuvent très facilement devenir pérennes non seulement pour les travailleurs forestiers, mais aussi à terme, pour les promeneurs, les chasseurs...

Il y a là, certainement, quelques idées à glaner. ■

DAVID RIVAT • ONF LORRAINE

>>> Accident

## Responsabilité dérogée

Sur le sentier du littoral, quelqu'un fait une chute et se blesse. Le propriétaire public est-il responsable? Au Cap Taillat, la responsabilité du Conservatoire du littoral n'a pas été retenue car l'ouvrage public était normalement entretenu.

Pour se rendre à la plage de l'Escallet au Cap Taillat (Ramatuella), Madame X emprunte un sentier situé dans un site naturel appartenant au Conservatoire du littoral. Ici, la côte est rocheuse et présente des passages escarpés. Madame X fait alors une chute et se blesse à la cheville. Elle saisit le tribunal administratif et sollicite condamnation du Conservatoire du littoral à lui payer la somme de 15245,00 euros en réparation du préjudice subi. Dans son jugement en date du 11 décembre 2001, la juridiction administrative déboute la plaignante après avoir établi les critères permettant de déterminer si le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres entre-

tient normalement ou non le sentier qualifié d'ouvrage public. En l'état de la jurisprudence, ces critères sont applicables à tout propriétaire public. Ils «balisent» en quelque sorte les exigences jurisprudentielles pour définir ce qu'est l'entretien normal d'un ouvrage public en site naturel. Avant de revenir sur les critères d'entretien tels que définis par le tribunal, retenons tout d'abord qu'un ouvrage est considéré comme public, dans la mesure où il fait partie du domaine public et qu'il est destiné à être ouvert au public. Dans le cas qui nous occupe, Madame X est usagère de l'ouvrage public. Le Conservatoire du littoral se doit d'assurer un entretien normal dudit ouvrage à savoir les sentiers, du fait de leur accès au public.

### Trois critères à retenir

L'entretien a été estimé comme normal du fait du respect de trois critères: une communication efficace, une information suffisante qui précise la nature des risques encourus et une surveillance du site. En l'espèce, des panneaux d'information sont implantés au point des départs des sentiers. Ils indiquent les risques que peuvent prendre les promeneurs et précisent que les sentiers des criques présentent des passages difficiles. Le Tribunal a estimé que cette signalisation, en place depuis nombre d'années permettait de délivrer une information suffisante. Par ailleurs, le Conservatoire du littoral fait procéder à la surveillance du site par un garde assermenté.

Le tribunal n'a pas retenu le grief de Madame X qui reprochait au Conservatoire l'absence de dispositif de protection aux endroits escarpés (rampes). Les juges estimant que celle-ci devait s'attendre à trouver sur ce sentier un «relief naturel et parfois accidenté» et qu'elle aurait dû adopter un comportement empreint de vigilance.

LES SENTIERS DES CRIQUES AUTOUR DU LITTORAL PRÉSENTENT DES PASSAGES DIFFICILES. LE PUBLIC DOIT S'ATTENDRE À Y TROUVER UN «RELIEF NATUREL ET PARFOIS ACCIDENTÉ»



>>> Sécurité et travaux d'entretien

## L'équipement individuel de sécurité

### le pantalon



© Jonsered

Quand on sait que plus de 40 % des accidents dus à l'utilisation de la tronçonneuse, touchent les jambes, on mesure l'utilité du port d'un pantalon de sécurité. Celui-ci est réalisé de plusieurs couches de fibres croisées. La protection n'empêche pas la chaîne de traverser le tissu, mais les fibres arrachées bloquent rapidement le pignon d'entraînement de la tronçonneuse et arrêtent la machine. En condition de test et pour les tenues de marque Sip par exemple, la chaîne est bloquée en moins de 14 centièmes de seconde. Le même tissu est utilisé pour la fabrication de guêtres, vestes ou manchette d'élagage.

### le casque



© Jonsered

Le casque assure à la fois la protection de la boîte crânienne, la protection auditive et visuelle. La protection de la boîte crânienne est assurée par une calotte en polyéthylène haute résistance.

La protection auditive. Une exposition prolongée au bruit, provoque des dégâts irréversibles au niveau des cellules nerveuses auditives. Il faut donc se protéger à l'aide de bouchons ou protège-oreilles. L'atténuation apportée sera de 30 à 40 décibels pour les bouchons et 30 décibels pour les protège-oreilles.

La protection visuelle. Sous forme de lunette (EN 166) ou d'écran de protection escamotable. La protection permet d'éviter que les copeaux, les mousses et lichens atteignent les yeux pendant le travail. Pour l'utilisation de la débroussailluse on portera des lunettes. En effet, les projections étant plus fines, elles peuvent traverser l'écran de protection

### les bottes



© Jonsered

Les accidents survenus au niveau des pieds représentent environ 15 % des accidents liés à l'utilisation des scies à chaîne. Les pieds doivent être protégés contre les coupures, la perforation, l'écrasement. Les bottes doivent être équipées de coquilles en acier. La semelle doit être antidérapante.

### les gants



© Jonsered

Les gants de travail protègent les mains des coupures et égratignures. Ils sont renforcés aux paumes. Ils amortissent les vibrations.

L'équipement de protection individuel (on dit aussi Épi) est défini par la directive 89/686/CEE: il s'agit de tout moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre les risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité au travail, ainsi que tout complément ou accessoire destiné à cet objectif. Dans le cadre de la réglementation, deux directives européennes relatives à la sécurité sur le lieu de travail ont été adoptées:

► La directive 89/656/CEE du 30 novembre 1989, relative à l'utilisation des Épi par les travailleurs.

► La directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989, relative à la conception des Épi. (les Épi sont revêtus du marquage CE).

Ces deux directives européennes ont été transposées dans la législation nationale des 15 pays membres de l'Union européenne. En France, elles ont été transposées dans le code du travail respectivement par le décret 93-41 du 11 janvier 1993 et les décrets 92-765, 92-766, 92-768 du 29 juillet 1992.

>>> En pratique. Les travailleurs qui doivent utiliser des équipements de protection individuelle doivent être informés notamment des risques contre lesquels l'Épi les protège et des conditions d'utilisation et des usages auxquels l'Épi est réservé. Le chef d'établissement doit élaborer une consigne d'utilisation de l'Épi. Reprenant de manière compréhensible ces informations (art. R. 233-43) Le chef d'établissement doit faire bénéficier ces travailleurs d'une formation adéquate comportant en tant que besoin, un entraînement au port de cet équipement de protection individuelle (RT. R.233-44). ■

En conclusion, retenons que pour ne pas encourir de responsabilité, il convient d'anticiper. Et, afin de pouvoir faire la démonstration des trois éléments précités il vaut mieux s'armer de preuves: photos, constats d'huissier, rapports d'activités des gardes. Se souvenir aussi que le Tribunal a statué en rappelant l'évidence, à savoir que la nature est source de plaisir mais aussi de danger... ■

CHANTAL GIL - SPÉCIALISTE EN DROIT PUBLIC • TÉL.: 0467128383 • MÉL: giljuris@wanadoo.fr

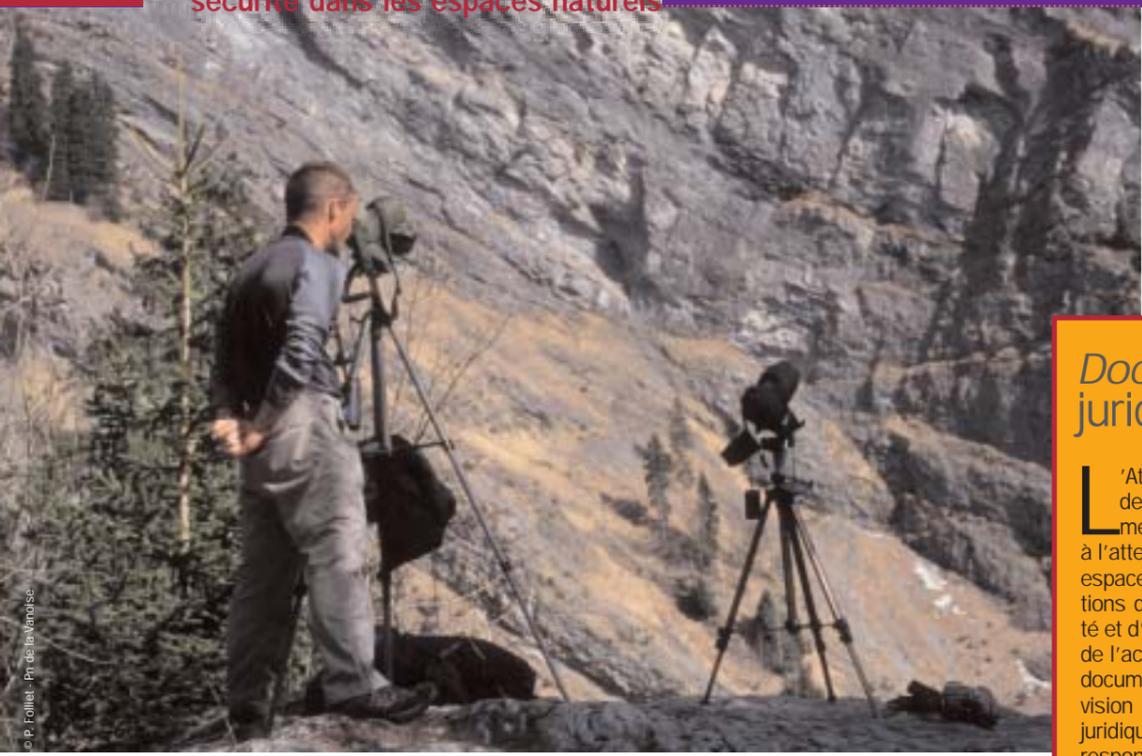
**Attention**, aucune tenue de sécurité n'est efficace à 100 %. Pour s'informer: Syndicat national des matériels et articles de protection • Synamap: cedex 72 - 92038 Paris la Défense • Tél.: 0147176436 • www.synamap.fr

### la trousse de secours

est obligatoire et doit contenir le nécessaire pour les premiers soins.

l'extincteur est obligatoire.

Sa contenance doit être de 1,5 kg minimum.



DANS LA NATURE, LES SITUATIONS LES PLUS SIMPLES SONT, ELLES AUSSI, À RISQUE. ICI, UN GESTIONNAIRE AU PIED D'UNE FALAISE.

### Documentation juridique

L'Aten et Réserves naturelles de France travaillent actuellement à la rédaction d'un guide à l'attention des gestionnaires des espaces naturels sur les questions de responsabilité, de sécurité et d'assurance dans le domaine de l'accueil du public. L'objectif du document est triple: donner une vision synthétique des principes juridiques généraux relatifs à la responsabilité pour mieux comprendre les mécanismes de sa mise en œuvre. Ceci dans le domaine des responsabilités civile, administrative et pénale • Aider à identifier les risques et donner des conseils pour éviter les accidents • Sensibiliser sur l'intérêt de souscrire des contrats d'assurance et en expliquer les effets. ■ À paraître fin 2003 • Aten: 0467043030 • Prix: 20 euros

### Responsabilité civile et pénale

# Un choix sans peine?

Plutôt que de focaliser sur les questions juridiques, il vaut mieux penser en terme de sécurité et de prévention et réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour éviter l'accident.

regard des faits et circonstances matérielles propres à un événement précis. La responsabilité civile, par exemple, peut être engagée dans certains cas en l'absence même de toute faute de la part de celui qui va être désigné responsable. Un exemple classique est la chute d'une branche d'arbre sur la tête d'un visiteur. Depuis 1936 une jurisprudence constante considère que le sinistre provoqué par la chute d'un arbre (qui est juridiquement une « chose ») engage la responsabilité de son gardien, c'est-à-dire de celui qui a un pouvoir de contrôle, d'usage et de direction sur cette chose. Peu importe que le gardien n'ait commis aucune faute, dès lors qu'il est établi qu'un lien existe entre la chose et le dommage subi par la victime, et que cette chose a tenu un rôle actif dans la survenance du dommage. Certains éléments dont la force majeure ou encore la faute de la victime, peuvent venir atténuer cette responsabilité.

Lorsqu'un accident survient, la responsabilité civile par exemple, ne s'apprécie qu'une fois apportées des réponses précises à un ensemble de questions. Parmi celles-ci: le danger était-il visible ou dissimulé? Était-il signalé? La victime se trouvait-elle sur un lieu autorisé à la circulation du public ou s'y trouvait-elle sans autorisation et sans nécessité? La victime a-t-elle commis une faute d'imprudance? Qui est, au sens juridique du terme, le gardien des lieux ou de la chose impliqués dans le dommage? Ce gardien a-t-il mis en œuvre les moyens qui auraient permis d'éviter les accidents?

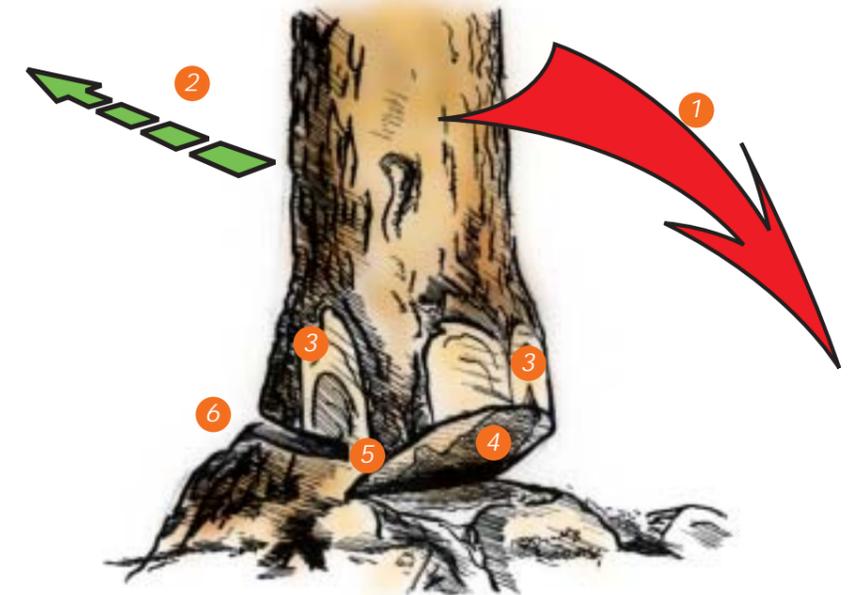
### Le risque zéro n'existe pas

Il peut être plus positif de penser sécurité et prévention et de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour éviter les accidents, plutôt que de se focaliser sur les questions juridiques de responsabilité.

# La sécurité en gestes

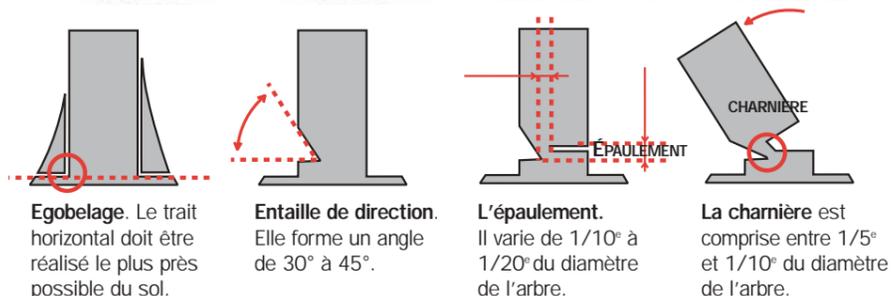
>>> l'abattage en exemple  
Halte à l'improvisation

Technique complexe, l'abattage expose l'ouvrier à des risques cumulés du fait de l'utilisation de la tronçonneuse, de la chute de branches mortes puis du tronc. Ici, comme dans tous les domaines, l'improvisation n'a pas sa place.



Avant d'effectuer l'abattage, il convient de sécuriser son environnement en dégagant végétation et obstacles. Déterminer la direction de chute de l'arbre en fonction de sa conformation et des contraintes de l'environnement 1 permet de prévoir un chemin de repli. 2 La sécurité d'abattage nécessite de respecter certaines règles. Pour contrôler la direction de chute, il faut éliminer les contreforts formés par les racines 3 (égobelage) puis procéder à l'entaille de

direction. 4 Attention, la jonction des deux traits de scie doit être parfaite afin de former la charnière 5 qui garantit la direction de chute. Lors de la réalisation du trait d'abattage 6 il convient de redoubler de vigilance: observer les réactions de l'arbre et s'inquiéter des chutes de branches mortes. Une somme de gestes techniques doit être effectuée avec rigueur, notamment préserver la charnière. Enfin, pendant la chute, attention à se reculer dans le chemin de repli.



1. Cour d'Appel de Besançon 23 février 1979, chambre civile arrêt n° 108.

FABIENNE MARTIN THERIAUD  
GIP ATEN